L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 FEVRIER 1875. 40me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 9 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par A. Gérard, 12 et 14, rue Bourbon.—articles de fantaisie.

Par E. Roger & Co., aux Nos 45 & 47 de la rue Decatur—bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinault, au bas des rues Onzaga et Magazine, rue cachère.

Par Hofgnar Martz & Co., rue de Chartres—bottes et souliers, habillements d'hommes et de jeunes gens.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face de la rue Poydras.—épaules et plats côtés salés.

Par D. E. Morphy, aux Nos 106 et 110 de la rue des Magasins,—extraits de limons, vanille, fraises, groseilles.

Farine, maïs, farine de maïs avoine, son, pommes sèches, saindoux, porc, viandes, beurre, savons, arrivés, en débarquement du steamer City of Quincy. Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Ex raits, sauces, etc. Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mardi, 9 Février 1875.

OPÉRA.—A midi, La Fille du Régiment.
VARIÉTÉS.—Fritz, or German Cousin.
ACADÉMIE.—Grand Bal de Mardi Gras.
ST CHARLES.—Grand Bal de Mardi Gras.

Nécessité du calme et de l'union.

Des hommes qu'une longue suite d'injustices et de souffrances a aigris sont prompts à se passionner et à s'irriter. Il ne faut donc pas s'étonner si des soupçons injustes et des critiques acerbes ont accueilli la nouvelle, répandue samedi, de l'acceptation par la majorité du caucus conservateur, d'un plan de compromis qui venait subitement choquer les sentiments et détruire les espérances de la communauté. Mais il est regrettable qu'au lieu de chercher à calmer l'effervescence et à faire prévaloir un examen calme et impartial de la situation et des faits, certains chefs du parti conservateur se soient laissés aller eux mêmes à l'entraînement populaire et aient agi et parlé comme si la mesure, qui avait provoqué cette émotion, était devenue finale et comme s'il ne restait plus au peuple qu'à protester et à s'indigner contre une décision prise sans retour.

Le fait que le vote de vendredi avait été repris en considération, avait été publié dans les journaux de l'après-midi, on savait que plusieurs représentants avaient changé leur vote et il était permis de considérer le projet de compromis, cause de tout ce trouble, comme écarté. Il nous semble donc que les orateurs du meeting eussent agi sagement en s'abstenant de mêler à la discussion du fond même de la question de compromis, des récriminations irritantes et des dénonciations personnelles. Ils eussent évité ainsi, tout en atteignant le but désiré, de provoquer, de la part des membres du caucus, des réponses empreintes d'amertume.

Jamais, le parti conservateur n'a eu plus besoin de calme et d'union que dans les circonstances critiques où il est placé. La situation qui a été faite au peuple de la Louisiane par les interventions réitérées du président Grant, est tellement difficile qu'il peut arriver que les meilleurs esprits, les patriotes les plus sincères ne soient pas d'accord sur la politique à suivre. Est-ce une raison pour ajouter au malheur de ce désaccord, celui plus grand d'une désunion que pourraient amener des soupçons et des accusations injustes dirigées contre tels ou tels membres du parti? On aurait pour le lendemain, comme cet incident, le temps qu'il a pu tendu. Nous espérons donc que l'émotion passagère, causée par les incidents de la journée de samedi, se calmera et que les citoyens unis en cause sauront faire taire leurs susceptibilités froissées pour ne pas nuire à l'intérêt commun qui compromettraient des divisions.

Un autre mauvais résultat du projet de compromis voté vendredi, a été de provoquer, par son caractère de soumission absolue une réaction exagérée en sens contraire. Pas de compromis s'est on écrié, et il n'y a en que trop d'échos à ce cri que nous avons entendu répéter tant de fois depuis la guerre et surtout avec le même résultat, la nécessité de subir plus tard ce qu'on ne pouvait empêcher. De ce qu'une solution est mauvaise, s'en suit-il qu'il faille fermer la porte à toute solution au risque de nous condamner à subir, pendant deux ans encore, les conséquences de la double usurpation de 1872 et de 1873.

Après le refus effrénément par les baïonnettes fédérales un gouvernement légitime établi à la suite du mouvement populaire du 14 septembre, nous avons aussi entendu dire pas de compromis. Cependant, un autre avis a prévalu. Un comité d'amis du gouverneur McEnery, après de nombreuses conférences à la Douane, a signé un compromis, et, bien que ce compromis n'ait pas été exécuté par Kellogg, les conservateurs ont, cependant, consenti à engager la lutte. Ils ont bien fait, car ils ont remporté une victoire électorale qui a prouvé le bien fondé de leurs réclamations depuis deux ans.

Les fruits de cette victoire leur ont été momentanément enlevés par un nouvel abus de la force, et le problème qu'on croyait résolu, s'est posé de nouveau. Faillait-il chercher une nouvelle solution ou se croiser les bras, telle était la question?

Or, qu'on fait nos représentants réunis en caucus depuis le 4 janvier? S'imaginait-on qu'ils attendaient que le Congrès actuel, inféodé à Grant, leur rendît les sièges que celui-ci leur avait fait enlever? On supposait-on qu'ils attendissent que le peuple du Nord envoyât ses milices pour les réinstaller? L'un et l'autre de ces espoirs eût été chimérique.

La seule chose qu'attendaient nos représentants, c'était que les embarras même de la situation anormale créée par leur expulsion, amenassent leurs adversaires à composition et fissent rouvrir la porte qui s'était fermée sur eux.

S'il n'y avait pas de solution possible après le 4 janvier, ils eussent dû s'ajourner et laisser l'ennemi maître de la position. S'il y avait une solution possible, ce n'est pas parce que le plan adopté vendredi, plus écarté, est une mauvaise solution qu'il faut renoncer à en chercher une autre, tant qu'il ne sera pas démontré que tout espoir est perdu d'en trouver une qui permette de réaliser l'objet que le peuple s'est proposé en votant le 2 novembre 1874.

La question de la Louisiane est devenue une question nationale, cela est vrai, mais elle est restée aussi une question louisianaise; et, en attendant que l'union vienne à notre secours, il ne peut nous être interdit de chercher à nous sauver nous mêmes.

Il ne convient pas, en pareille matière, de se quereller pour un mot; il s'agit d'examiner les choses en elles-mêmes.

Les membres élus de la Législature ont reçu de leurs constituants une mission. Un fait brutal les a empêchés jusqu'ici de la remplir. Si ce fait disparaît, leur devoir n'est pas douteux.

Toute la question est de savoir comment et à quelles conditions cet obstacle peut être écarté, et si ces conditions sont compatibles avec les droits et les devoirs que les élus du peuple tiennent de leur élection. C'est là ce qu'il s'agit de peser froidement, mûrement, en tenant compte des nécessités du présent et des éventualités de l'avenir, mais non de décider *à priori*, sur des théories abstraites ou en se réfugiant dans un chimérique espoir d'intervention problématique et lointaine, de la part d'un parti non encore vainqueur et qui ne nous a encore montré qu'un intérêt platonique. Souvenons-nous du proverbe "Aide-toi et le ciel t'aidera." Aidons-nous et l'union nous aidera.

GANTS DE PEAU.—La maison T. Moreau annonce dans nos colonnes, une réduction très sérieuse sur ses Gants de Peau, qui, on le sait, sont toujours de qualité supérieure. C'est une véritable occasion.

Caucus conservateur de la Chambre des représentants.

Hier, les membres conservateurs de la Chambre des représentants se sont réunis, dans la salle de la rue Bienville, sous la présidence de l'hon. L. A. Wiltz. Le rôle a constaté la présence de 60 membres. Sur motion il a été décidé d'ouvrir les portes au public.

M. Estilette, de St-Landry, prend la parole pour protester contre les attaques et les blames dirigés contre certains membres de la Chambre par un journal conservateur, le *Bulletin*, et par les orateurs du meeting de samedi soir. Il se plaint de ce qu'on était allé jusqu'à dénoncer individuellement les membres à l'indignation publique. Cependant ces membres avaient tous agi sous l'impulsion d'un cœur honnête; ils ont pu se tromper, mais ils n'ont pas failli.

Les membres de cette assemblée ne doivent pas se laisser influencer ni détourner de leur devoir par des clameurs populaires suscitées par quelques politiciens.

M. Kidd, de Jackson, présente alors les résolutions suivantes:

"Attendu que dans la soirée du 6 courant, au mass meeting de la statue de Clay, certains orateurs violents et sans mesure ont désigné et signalé spécialement aux dénonciations et aux injures, des hommes hautement respectables, honorables et honnêtes de ce caucus; il est, en conséquence,

"Résolu Que ce caucus (sachant que ces membres, en commun avec toute l'assemblée, ont agi d'après les motifs les plus purs) dénonce dans les termes les plus énergiques cette condamnation hasardée et violentes de nos membres et que, dans toutes les occasions, nous soutiendrons nos membres contre toutes imputations aussi injustes et immérétées sur leurs motifs et contre toute attaque à propos de leur conduite."

M. Kidd soutient ses résolutions et dit qu'il a appris à respecter chaque membre comme un "gentleman," et que toute attaque contre l'un d'eux les atteint tous.

M. G. Dupré déclare qu'il ne voit pas comment les représentants peuvent renvoyer à leurs constituants l'expression par ceux-ci de leur opinion, car leurs constituants ont le droit de prononcer sur la conduite de leurs représentants.

M. G. H. Bailey dit que la conduite des membres a été mal interprétée et injustement dénoncée, non-seulement par le *Bulletin* mais encore par le mass meeting, et il appuie les résolutions.

On annonce l'arrivée de délégués du comité de 70.

M. Wiltz présente M. Marr qui s'exprime ainsi:

"M. le Président: Samedi matin il régnait en ville une grande agitation par suite de la proposition de compromis. Le comité de 70 s'est réuni pour discuter et agir avec prudence, comme il l'a toujours fait, et un comité a été nommé pour obtenir des informations sur la proposition de compromis présentée. Ce comité a été chargé, ensuite, de présenter une résolution que je vais vous lire. Le comité ne met pas en seul moment en doute les motifs d'aucun membre du caucus, il désire simplement exprimer son opinion sur les affaires qui nous concernent tous. Nous avons réussi à faire comprendre au peuple du Nord la vraie situation des choses ici, et mon opinion est que le jour de notre délivrance est proche.

"Au Nord, l'été dernier, j'ai senti mes efforts presque paralysés par ce fait que huit membres étaient allés dans la Législature Kellogg. Je ne pense pas être indiscret en disant que rien ne peut nous faire plus de mal que cette tentative de désorganiser la question.

M. Marr donne alors lecture de la résolution suivante du comité de 70:

Résolu, Que le Comité de trois chargé de se rendre au Caucus Législatif, est chargé d'informer ce Caucus que, dans l'opinion de ce Comité, le compromis, tel qu'il a été publié dans les journaux de samedi soir ou tout autre compromis ayant pour effet de reconnaître la légalité du gouvernement de Kellogg, ou affaiblissant les droits du peuple tels qu'il étaient le 4 janvier dernier, sera désavoué par les intérêts du peuple de cet Etat et de toute l'Union.

Respectueusement
R. H. MARR, chairman.

M. Booth fait la motion que la résolution soit reçue et insérée au procès-verbal.

Motion est faite de fournir une copie des résolutions Wheeler au comité de 70.

M. Elliott ne reconnaît pas au comité de 70 le droit de critiquer les actes du caucus. Leur opinion doit être considérée comme celle de simples citoyens. L'orateur, n'a pas vu, jusqu'à ce qu'on cette qualité, le pouvoir qu'ils ont tendu. Nous espérons donc que l'émotion passagère, causée par les incidents de la journée de samedi, se calmera et que les citoyens unis en cause sauront faire taire leurs susceptibilités froissées pour ne pas nuire à l'intérêt commun qui compromettraient des divisions.

Un autre mauvais résultat du projet de compromis voté vendredi, a été de provoquer, par son caractère de soumission absolue une réaction exagérée en sens contraire. Pas de compromis s'est on écrié, et il n'y a en que trop d'échos à ce cri que nous avons entendu répéter tant de fois depuis la guerre et surtout avec le même résultat, la nécessité de subir plus tard ce qu'on ne pouvait empêcher. De ce qu'une solution est mauvaise, s'en suit-il qu'il faille fermer la porte à toute solution au risque de nous condamner à subir, pendant deux ans encore, les conséquences de la double usurpation de 1872 et de 1873.

Après le refus effrénément par les baïonnettes fédérales un gouvernement légitime établi à la suite du mouvement populaire du 14 septembre, nous avons aussi entendu dire pas de compromis. Cependant, un autre avis a prévalu. Un comité d'amis du gouverneur McEnery, après de nombreuses conférences à la Douane, a signé un compromis, et, bien que ce compromis n'ait pas été exécuté par Kellogg, les conservateurs ont, cependant, consenti à engager la lutte. Ils ont bien fait, car ils ont remporté une victoire électorale qui a prouvé le bien fondé de leurs réclamations depuis deux ans.

Les fruits de cette victoire leur ont été momentanément enlevés par un nouvel abus de la force, et le problème qu'on croyait résolu, s'est posé de nouveau. Faillait-il chercher une nouvelle solution ou se croiser les bras, telle était la question?

Or, qu'ont fait nos représentants réunis en caucus depuis le 4 janvier? S'imaginait-on qu'ils attendaient que le Congrès actuel, inféodé à Grant, leur rendît les sièges que celui-ci leur avait fait enlever? On supposait-on qu'ils attendissent que le peuple du Nord envoyât ses milices pour les réinstaller? L'un et l'autre de ces espoirs eût été chimérique.

La seule chose qu'attendaient nos représentants, c'était que les embarras même de la situation anormale créée par leur expulsion, amenassent leurs adversaires à composition et fissent rouvrir la porte qui s'était fermée sur eux.

S'il n'y avait pas de solution possible après le 4 janvier, ils eussent dû s'ajourner et laisser l'ennemi maître de la position. S'il y avait une solution possible, ce n'est pas parce que le plan adopté vendredi, plus écarté, est une mauvaise solution qu'il faut renoncer à en chercher une autre, tant qu'il ne sera pas démontré que tout espoir est perdu d'en trouver une qui permette de réaliser l'objet que le peuple s'est proposé en votant le 2 novembre 1874.

La question de la Louisiane est devenue une question nationale, cela est vrai, mais elle est restée aussi une question louisianaise; et, en attendant que l'union vienne à notre secours, il ne peut nous être interdit de chercher à nous sauver nous mêmes.

Il ne convient pas, en pareille matière, de se quereller pour un mot; il s'agit d'examiner les choses en elles-mêmes.

Les membres élus de la Législature ont reçu de leurs constituants une mission. Un fait brutal les a empêchés jusqu'ici de la remplir. Si ce fait disparaît, leur devoir n'est pas douteux.

Toute la question est de savoir comment et à quelles conditions cet obstacle peut être écarté, et si ces conditions sont compatibles avec les droits et les devoirs que les élus du peuple tiennent de leur élection. C'est là ce qu'il s'agit de peser froidement, mûrement, en tenant compte des nécessités du présent et des éventualités de l'avenir, mais non de décider *à priori*, sur des théories abstraites ou en se réfugiant dans un chimérique espoir d'intervention problématique et lointaine, de la part d'un parti non encore vainqueur et qui ne nous a encore montré qu'un intérêt platonique. Souvenons-nous du proverbe "Aide-toi et le ciel t'aidera." Aidons-nous et l'union nous aidera.

GANTS DE PEAU.—La maison T. Moreau annonce dans nos colonnes, une réduction très sérieuse sur ses Gants de Peau, qui, on le sait, sont toujours de qualité supérieure. C'est une véritable occasion.

traître et je n'accepterai jamais M. W. F. Kellogg comme gouverneur. Ce que je veux, c'est le bien de mon Etat natal. Je suis opposé à la sprée en considération des résolutions. Je ne veux retourner à l'Hôtel St-Louis qu'avec L. A. Wiltz comme président.

M. Hall fit alors un article publié dans l'Extra du *Bulletin* et intitulé "Versalité et Corruption" et déclare qu'il y a quelque temps on lui avait offert de l'argent et qu'il avait refusé, et qu'il a raconté le fait à M. Pipe Baker, dans son bureau samedi soir. Il ne s'agissait nullement du projet de compromis récemment voté, et l'interprétation du *Bulletin* est fausse et perfide. Il s'est abstenu de voter pour ou contre les résolutions.

Mercredi, de Caldwall, fait la motion de renvoyer toutes les résolutions pour en finir avec toutes ces discussions. Cette motion est adoptée par 43 voix contre 19 et 2 abstentions.

M. Dupré fait la motion de revenir à l'ordre du jour.

Lecture est donnée du projet de compromis amendé, tel qu'il est publié dans l'*Abeille* de ce jour, et la discussion est rouverte.

M. Dupré propose de s'ajourner *sine die*.

M. Young, de Concordia, s'oppose à l'ajournement qui laisserait se perpétuer la tyrannie et causerait peut être une nouvelle effusion de sang. Kellogg resterait maître absolu de la situation pendant deux ans et contrôlera les élections de 1876. Nous reconnaissons forcément Kellogg comme gouverneur *de facto*. En allant dans la législation, nous pouvons contrôler la législation et avoir des réformes.

Sur la motion de M. Hall, le caucus décide de siéger en séance exécutive et secrète. Le public se retire alors.

La séance exécutive a été peu de temps après ajournée et reprise le soir à sept heures. A minuit elle durait encore, le débats sur le projet de compromis n'étant pas encore terminés.

Le plan de compromis présenté par M. Wheeler.

Voici quel était le texte du plan de compromis présenté par M. Wheeler et au sujet duquel il y a eu une si vive agitation samedi. Il complète l'historique de cette journée.

Qu'on veut et qu'il est désirable d'ajuster les difficultés qui ont surgi de l'élection générale dans cet Etat en 1872 et de la déclaration et de la promulgation, par le Bureau des retours, des résultats de l'élection générale du mois de novembre dernier et de l'organisation de la Chambre des représentants le 4 janvier dernier, le dit ajustement étant considéré nécessaire en rétablissement de la paix et de l'ordre dans l'Etat;

En conséquence, les soussignés, membres du parti conservateur et prétendant avoir été élus membres de la Chambre des représentants et prétendant avoir été élus membres de la Chambre des représentants et prétendant avoir été élus membres de la Chambre des représentants à la Législature de l'Etat, et dans la prétention à des sièges dans la Chambre des représentants à la décision arbitrale de George F. Hoar, William A. Wheeler, William P. Frye et Samuel S. Marshall, membres du comité correctionnel actuellement à la Nouvelle-Orléans, lesquels sont, par le présent, autorisés à examiner et à statuer sur les mérites des différents cas; et quand la dite décision sera rendue, nous consentons à nous y soumettre, et ceux de nous qui pourront devenir membres de la Chambre des représentants par cet arrangement consentent à contenir de leur influence et de leur vote la résolution jointe ci après; et les soussignés, prétendant avoir été élus sénateurs du huitième et du vingt-deuxième districts sénatoriaux consentent à soumettre leurs prétentions à la décision arbitrale indiquée ci-dessus et à s'y soumettre; et les soussignés ayant des certificats d'élection du Bureau des retours consentent respectivement à ce qui suit: lorsque la décision des dite sociétés, lorsque cette décision aura été ratifiée par le rapport du comité des élections du corps siégeant actuellement à la Maison d'état et qui prétend être la Chambre des représentants, ils assisteront aux séances de la dite Chambre dans le but d'adopter le dit rapport, et si le dit rapport est adopté et les membres y compris admis à siéger, alors les soussignés démissionneront immédiatement après l'adoption du dit rapport, à voter pour les résolutions suivantes:

PROJET DE RÉSOLUTIONS.

Attendu que des doutes ont existé et existent encore sur les résultats légaux de l'élection dans cet Etat au mois de novembre 1872, et

Attendu, qu'il est allégué et crû par une grande partie de la population de cet Etat, que le vrai et légal direction pour les membres de la Chambre des représentants et pour le Trésorier, dans le mois de novembre dernier, a été illégalement déterminé et prononcé par le Bureau des retours;

Et, attendu que ces doutes, ces allégations et cette croyance ont grandement tendu à troubler l'esprit public et à ébranler la confiance et à affecter les intérêts matériels de l'Etat, et

Attendu qu'il est considéré comme nécessaire au bien de l'Etat qu'un ajustement des difficultés qui précèdent soit effectué, en conséquence, il est:

Résolu par l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, que la dite assemblée, sans en rien l'approuver, ne troublera pas le gouvernement actuel d'Etat, qui prétend avoir été élu en 1872 et connu sous le nom de gouvernement Kellogg, ni ne cherchera à mettre en accusation le gouverneur ou aucun de ses actes officiels passés, et qu'elle accordera durévoyant au dit gouverneur tout l'appui nécessaire et légitime pour le maintien des lois et dans l'intérêt de la paix et de la prospérité du peuple de cet Etat, et que la composition de la Chambre des représentants, telle que le dit a constituée par la décision de Geo. F. Hoar, William A. Wheeler, William P. Frye et Samuel S. Marshall, restera inchangée, sauf le cas de démission ou de mort, jusqu'à une nouvelle élection générale; et que le 8 Sénat tel qu'il est actuellement reconnu, restera sans changement, sauf ce que ce corps pourra faire de lui même et statuant sur les contestations.

Une lettre de M. Marshall.

M. Marshall, le membre démocrate du comité congressionnel, a adressé au *Picayune* la lettre suivante:

Monsieur: Je remarque que les journaux de la ville, en discutant les propositions faites pour un arrangement des graves questions soulevées par l'intervention extraordinaire du pouvoir militaire du gouvernement fédéral, dans l'organisation de la Législature de la Louisiane, avancent que ces propositions ont été faites par autorité du comité congressionnel actuellement en session dans cette ville. C'est là une erreur; aucune séance du dit comité n'a été convoquée en vue du fait, pendant que l'examen de ce sujet et, quant à ce qu'un fait les membres de ce comité individuellement, ils en sont individuellement responsables.

Je n'ai pris aucune part à ce mouvement et j'hésiterais à offrir mes vues sur une question aussi grave, si cela m'était demandé par ceux à qui appartiennent la responsabilité de maintenir les droits et l'honneur de l'Etat et de rendre, dans le plus bref délai possible, la paix, l'ordre et un gouvernement honnête aux malheureux peuple de la Louisiane. Ils sont dans doute meilleurs juges de la situation et des besoins de l'Etat que ne peut l'être un étranger.

Je ferais volontiers tout ce qui est en mon pouvoir pour aider à donner la paix et la prospérité à l'Etat, et je ne veux pas qu'on croie que je refuse d'agir, si ceux qui en le droit des deux côtés demandent aux membres du comité actuellement ici d'agir comme arbitres pour déterminer les droits des prétendants respectifs aux sièges dans la Législature.

Très respectueusement,
S. S. MARSHALL.

Une explication

Il est regrettable que le document suivant n'ait pas été lu, comme il est du l'usage, au commencement du meeting de samedi, il est contribué à donner aux discours prononcés une tournure moins passionnée et plus conciliante.

Nouvelle-Orléans 6 février 1875.

Aux citoyens de la Nouvelle-Orléans:

C'est avec un profond regret que je suis informé dans les journaux du soir qu'on a cherché et stigmatiser les fidèles représentants de l'Etat de la Louisiane.

Quant au mobile qui a inspiré la résolution d'arrangement je puis déclarer en mon nom et au nom des membres du caucus conservateurs, que quelle que soit la mesure que nous adoptions, elle sera dictée par le sentiment le plus élevé du devoir, par le patriotisme et le dévouement le plus vrai à notre Etat ruiné. Nous ne sommes pas des traîtres au mandat qui nous a été confié et nous ne méritons pas les reproches qui sont impliqués dans la convocation pour un mass-meeting.

Au nom des membres du caucus j'ai appelé à nos concitoyens pour qu'ils suspendent leur jugement sur notre conduite pendant une courte période et nous les prions de croire que, dans toutes les circonstances nous agirons sous l'impression d'une ferme conviction que ce que nous faisons profitera à l'intérêt sûrement et saint de la Louisiane. Il n'y a pas de certitude dans nos rangs, il n'y a qu'une détermination ferme et inaltérable d'adopter les mesures propres à nous sauver dans le présent et dans l'avenir.

Qu'on ne fasse donc rien qui soit de nature à jeter dans nos rangs un brandon de discorde et peut-être occasionner la calamité d'une division dans le peuple. Nous sommes tous des "gentlemen" inspirant la plus grande confiance à nos constituants, et je crois qu'il ne s'est jamais assemblé dans l'Etat une Chambre plus capable et plus patriote.

Nous nous engageons, par notre décision, de continuer à justifier la confiance qui a été placée en nous, tout en l'attestant notre présence ici. Quand nous arriverons à une décision finale, nos concitoyens trouveront une justification complète de notre conduite dans les raisons que nous donnerons au monde pour l'adhésion à la ligne même que nous avons arrêtée en ce qui concerne tous leurs intérêts.

Très respectueusement
R. L. KIDD,
Représentant de Jackson.

Nous avons eu le plaisir de serrer la main hier à notre confrère du *Courrier des Opelousas*, M. L. Sandos, qui vient à la Nouvelle-Orléans pour les affaires de son journal. Le *Courrier* est un de nos fidèles échanges des paroisses qui a toujours soutenu fidèlement la bonne cause et nous le recommandons avec plaisir.

ASSASSINAT DANS LA PAROISSE ST-LANDRY.—Une dépêche des Opelousas du 6 février, reçue en ville, annonce que M. Isam West, habitant respectable, a reçu le 4 un coup de fusil tiré par un nègre et a été grièvement blessé. L'assassin n'a pas été arrêté.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La parade annuelle des Pompiers.

Les délégués de la Société Charitable des Pompiers, ont, dans leur dernière réunion, décidé que la célébration annuelle de l'anniversaire de 4 mars serait générale, attendu qu'une majorité des compagnies avait voté en faveur de la parade annuelle.

La Nouvelle-Orléans qui a été privée des démonstrations publiques à l'occasion du Carnaval, aura au moins le plaisir de voir défiler les compagnies de pompiers, dans toute leur splendeur. Comme le Congrès actuel s'ajourne le 3 au soir, et que le Congrès ne laissera guère de regrets à notre population, la journée du 4 offrira une occasion propice à des réjouissances publiques.

Querelle et coups de pistolet.

Dimanche vers une heure après midi, la foule qui stationne habituellement au coin des rues Canal et Royale, a été subitement mise en agitation par le bruit de deux coups de feu. On vit un homme trébucher et un autre se sauver. Tous deux furent arrêtés. C'étaient deux hommes de bateaux connus, John Bennett et R. C. Smith. La suite d'une querelle au sujet d'un démenti donné par Smith, Bennett avait tiré un revolver et Smith s'était jeté sur lui. Dans la lutte le pistolet était parti et Bennett avait reçu une blessure au cou. Après un premier pansement à l'infirmerie d'Orléans, Bennett fut envoyé à l'Hôpital de Charité, mais en route il s'échappa à son dernier. Smith arrêté a été relâché sur un certificat de médecin attestant que la blessure était légère.

Incendies mis en fuite.

L'une des dernières nuits, un M. J. Reinner qui est locataire d'un cabinet au coin des rues Valence et Apollon qui était suivi de près par un nègre. Craignant une attaque, M. Reinner sortit son revolver et, immédiatement il fut attaqué et saisi par le nègre. Mais deux gardiens de paix, qui assaillirent l'assaillant au moment où il allait prendre la fuite, le conduisirent au bureau de police de la rue du Canal, dans le bureau du commissaire d'ordonnance de la Nouvelle-Orléans.

MASQUES.—Un Caucus qui, dans le Masques et d'articles pour bal et mascarade vient d'être déballé par la maison T. Moreno, coin Royale et Toulouse.

A LA LETTRE.—Liquidation de marchandises du prix coûtant, au magasin de Jos. B. Rothbard, 64 et 66 rue Royale, coin des rues Bienville et Conti. Voyez annonce de retraite.

Une maladie sérieuse [illegible] Mme Ch. Dupré, qui est [illegible] Mme Ch. Dupré, qui est [illegible] Mme Ch. Dupré, qui est